

Mobilité en L3 : **Informations pour les UE STAGE et TER**

UE STAGE :

- Mobilité au S5 :**
- Si vous réussissez à trouver un stage au S6, vous devrez rendre un rapport de stage.
 - Si vous n'avez pas pu trouver de stage, vous devrez rendre un projet tutoré (rédaction d'un mémoire sur l'apport du semestre de mobilité à votre projet professionnel) au S6.
 - L'inscription à l'UE stage en début d'année est obligatoire. Vous êtes dispensé de TD au S5 (période de mobilité) et avez obligation de participer aux TD du S6.
- Mobilité au S6 :** Dispensé de stage.
- Mobilité S5 + S6 :** Dispensé de stage.

UE TER :

- Mobilité au S5 :**
- Vous devez obtenir l'accord écrit de votre Directeur/Directrice de TER* pour un suivi à distance durant le S5 (période de mobilité).
 - L'inscription à l'UE TER en début d'année est obligatoire et vous devez assister aux TD du S6.
- Mobilité au S6 :**
- Vous devez obtenir l'accord écrit de votre Directeur/Directrice de TER* pour un suivi à distance durant le S6 (période de mobilité).
 - L'inscription à l'UE TER en début d'année est obligatoire et vous devez assister aux TD du S5.
- Mobilité S5 + S6 :** Dispensé de TER.

Vous devez communiquer l'UE STAGE (pour mobilité S5) et l'UE TER (pour mobilité d'un seul semestre) choisis au BRI qui se chargera de votre inscription pédagogique au début de l'année universitaire.

*La liste des TER et responsables de TER se trouve sur le site internet de l'Institut.